











Donnez de l'impact à votre placement

En complément de votre versement sur un contrat Target+ ou PrimoPER, choisissez de financer la cause qui vous touche le plus, parmi celles sélectionnées ci-dessous.

Convaincus par cette démarche à impact positif, Oradéa Vie et Primonial ont décidé de soutenir Make.org Foundation : pour tout don réalisé en association avec un versement sur un contrat Target+, Target+ Capi ou PrimoPER, Oradéa Vie et Primonial abondent du même montant, 1 € pour 1 €, jusqu'à 150 € par don*.

Faire un don : <https://foundation.make.org/primonial>

Les causes soutenues


-  Améliorer la santé mentale des personnes les plus vulnérables - Fondation Groupe Primonial
-  Agir ensemble et maintenant pour l'environnement
-  Lutter contre les violences faites aux femmes
-  Donner une chance à chaque jeune
-  Rendre la culture accessible à tous
-  Permettre une meilleure alimentation pour tous
-  Protéger les enfants contre toutes les formes de violences
-  Améliorer les conditions de vie dans les territoires
-  Mieux prendre soin des aînés
-  Donner une vraie place aux personnes handicapées

UN GRAND MERCI !


Make.org Foundation est un fonds de dotation qui mène plus de 60 actions d'intérêt général sur l'ensemble du territoire, pour répondre à des enjeux clés de la société. Chaque projet est réalisé en partenariat avec une association spécialisée. Les donateurs qui le souhaitent seront tenus informés chaque trimestre de l'avancée des causes et actions soutenues.


*Abondement maximal de 150€ par don, financé par Oradéa Vie ou Primonial en fonction de l'enveloppe disponible à la date du don. Abondement réservé aux clients Target+, Target+ CAPI et PrimoPER et versé dans la limite du montant alloué à l'enveloppe globale de l'opération sur l'année 2022, sauf cas réglementaire qui amènerait à suspendre l'abondement.


-  **Améliorer la santé mentale des personnes les plus vulnérables (Fondation Groupe Primonial)**
 - L'Envol
 - Amicale du Nid 13
 - Siel Bleu
 - IMAJE Santé
 - Le Rire Médecin
 - Solidarité Femmes 13
-  **Agir ensemble et maintenant pour l'environnement**
 - Stop Exclusion Énergétique
 - Unis-Cité
 - La Ligue de Protection des Oiseaux
 - La Fondation Good Planet
 - Le Fonds pour l'arbre
 - Paris Good Fashion
 - Le Réseau Compost Citoyen
-  **Lutter contre les violences faites aux femmes**
 - La Fondation des Femmes
 - Le Collectif féministe contre le viol
 - la Fédération Nationale Solidarité Femmes
 - la Fédération France Victimes


-  **Donner une chance à chaque jeune**
 - L'École de la 2^{ème} Chance du 93
 - Le réseau national de l'École de la 2^{ème} Chance
 - La Fédération nationale des Ecoles des Parents et Éducateurs
 - Article 1
 - Job IRL
 - eTwinning
 - France Bénévolat
 - Jeveuxaider.gouv

-  **Rendre la culture accessible à tous**
 - Culture du Coeur
 - eTwinning
 - Tourisme et Handicap
 - Action Handicap France

-  **Permettre une meilleure alimentation pour tous**
 - SOLAAL
 - Agri'demain
 - Bouge Ton Coq!

-  **Protéger les enfants contre toutes les formes de violences**
 - Les Centres Relier
 - CléPsy
 - En avant toutes
 - e-enfance/3018
 - La Voix de l'enfant

-  **Améliorer les conditions de vie dans les territoires**
 - CNRA
 - Bouge Ton Coq
 - Démocratie Ouverte

-  **Mieux prendre soin des aînés**
 - Petits frères des pauvres
 - Ensemble2générations
 - Cohabitis
 - Portières ouvertes
 - Ma boussole aidants
 - La compagnie des aidants
 - Handéo

-  **Donner une vraie place aux personnes handicapées**
 - StreetCo
 - Jaccede
 - Mon Copilote
 - UNIS-CITE
 - FCPE
 - Action Handicap France
 - Tourisme et Handicap
 - Action Handicap France

**Liste des partenaires en vigueur à la date de parution.

MAKE.ORG Foundation, fonds de dotation régi par l'article 140 de loi n°2008-776 du 4 août 2008 et les décrets d'application n°2009-158 du 11 février 2009 et n°2015-49 du 22 janvier 2015, ayant fait l'objet d'une publication au Journal Officiel en date du 4 février 2017. Siège social : 13-15 rue de la bûcherie, 75005 PARIS.

FONDATION GROUPE PRIMONIAL, fondation abritée par la Fondation de France, fondation reconnue d'utilité publique. Siège administratif : 6-8 rue du Général Foy 75008 Paris.

PRIMONIAL, SAS au capital de 173 680 €. 484 304 696 RCS Paris. TVA Intracommunautaire FR85 484 304 696. Société de conseil en gestion de patrimoine. NAF 6622Z. Conseiller en Investissements Financiers ANACOFI-CIF - N° E001759, Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, Intermédiaire en Assurance inscrit en qualité de courtier et Mandataire Non Exclusif en Opérations de Banque et en Service de Paiement ORIAS - N° 07 023 148. Agent de services de paiement enregistré au registre des agents financiers REGAFI auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution N° 84518, mandaté par Budget Insight, établissement de paiement agréé, 7 rue de la Croix Martre 91120 Palaiseau. Carte professionnelle «Transaction sur Immeubles et fonds de commerces avec détention de fonds» N° CPI 7501 2016 000 013 748 délivrée par la CCI de Paris IDF conférant le statut d'Agent Immobilier. RCP et Garantie Financière N° ABZK73-001 souscrite auprès de Liberty Mutual Insurance Europe SE, 42 rue Washington 75008 Paris. Siège social : 6-8 rue Général Foy 75008 Paris. Tél. : 01 44 21 70 00. Adresse postale : 6-8 rue Général Foy - CS 90130 - 75008 Paris.

ORADÉA VIE, SA d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 26 704 256 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Immatriculée au RCS Nanterre 430 435 669. SIÈGE SOCIAL : Tour D2 - 17 bis, place des Reflets - 92919 Paris la Défense Cedex.

Les contrats d'assurance vie et de capitalisation Target+ et Target+ CAPI ainsi que le contrat de retraite individuelle PrimoPER sont commercialisés par Primonial, en sa qualité d'intermédiaire en assurances, et assurés par Oradéa Vie (groupe Société Générale), entreprise régie par le code des assurances.